Marché n° : PA-26004

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES

Fourniture d'outillage, de quincaillerie, de matériels et d'équipements sanitaires, de plomberie, de chauffage, d'électricité, avec prestation associée de livraison

---

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 23 décembre 2026 à 12h00

La transmission des documents est effectuée par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

http://agysoft.marches-publics.info.

Pouvoir Adjudicateur :

AUDENCIA EESC
8 Route de la Jonelière
BP 31222
44312 NANTES Cedex 3

https://www.audencia.com/

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Décomposition de la consultation 3
1.4 - Type de contrat 3
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Engagement sociétal de AUDENCIA en matière d'achats durables 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 11
7 - Examen des candidatures et des offres 11
7.1 - Sélection des candidatures 11
7.2 - Attribution des marchés 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 12
8 - Renseignements complémentaires 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne un accord-cadre à bons de commande portant sur des prestations de fourniture d'outillage, de quincaillerie, de matériels et d'équipements sanitaires, de plomberie, de chauffage, d'électricité, avec prestation associée de livraison.

Les prestations attendues sont détaillées dans le CCTP (cahier des charges).

Lieux de livraison :

- Pour les lots 1, 2 et 3
  - Atlantic Campus (Nantes) : 20 chemin de la Censive du Tertre – 44300 Nantes
  - Mediacampus (Nantes) : 41 Boulevard de la Prairie au Duc – 44200 Nantes
  - City Campus (Nantes) : 4 rue Bisson – 44000 Nantes
- Pour les lots 4,5 et 6
  - Audencia Campus Paris Saint-Ouen – 122 Boulevard Victor Hugo, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Les lieux de livraison mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'évoluer, de manière non substantielle, au cours de l'exécution de l'accord-cadre, notamment en cas d'évolution des campus d'AUDENCIA (exemple : ouverture d'un nouveau site). Le titulaire en sera alors informé par écrit par le pouvoir adjudicateur.

Pour une compréhension globale des activités de AUDENCIA, les candidats sont invités à consulter le site de l'Ecole : https://www.audencia.com/

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : **la procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en six (6) lots :

Lot	Désignation
01	Fournitures équipements électriques, lampes, éclairage, piles et batteries sites nantais
02	Fournitures quincailleries et outillages sites nantais
03	Fournitures de Plomberie, Chauffage et Equipements sanitaires sites nantais
04	Fournitures équipements électriques, lampes, éclairage, piles et batteries site parisien
05	Fournitures quincailleries et outillages site parisien
06	Fournitures de Plomberie, Chauffage et Equipements sanitaires site parisien

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Les candidats ont la possibilité de soumettre une offre pour un ou plusieurs lots (le dossier offre devra être remis pour chacun des lots, le cas échéant).

1.4 - Type de contrat

L'accord-cadre avec maximum (sans minimum), par lot, est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant cumulé maximum sur la durée totale de l'accord-cadre (4 ans) est le suivant :

- **Lot 1 : Fournitures équipements électriques, lampes, éclairages, piles et batteries sites nantais**

Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
75 000 € HT	15 000 €	**90 000 € TTC**

- **Lot 2 : Fournitures quincailleries et outillages sites nantais**

Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
30 000 € HT	6 000 €	**36 000 € TTC**

- **Lot 3 : Fournitures de Plomberie, Chauffage et Equipements sanitaires sites nantais**

Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
20 000 € HT	4 000 €	**24 000 € TTC**

- **Lot 4 : Fournitures équipements électriques, lampes, éclairage, piles et batteries site parisien**

Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
45 000 € HT	9 000 €	**54 000 € TTC**

- **Lot 5 : Fournitures quincailleries et outillages site parisien**

Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
20 000 € HT	4 000 €	**24 000 € TTC**

- **Lot 6 : Fournitures de Plomberie, Chauffage et Equipements sanitaires site parisien**

Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
15 000 € HT	3 000 €	**18 000 € TTC**

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- **Lot 1 : Fournitures équipements électriques, lampes, éclairages, piles et batteries sites nantais**

Code principal	Description
31000000	Machines, appareils, équipements et consommables électriques ; éclairage

- **Lot 2 : Fournitures quincailleries et outillages sites nantais**

Code principal	Description
44316400	Articles de quincaillerie

- **Lot 3 : Fournitures de Plomberie, Chauffage et Equipements sanitaires sites nantais**

Code principal	Description
44115200	Matériel de plomberie et de chauffage

- **Lot 4 : Fournitures équipements électriques, lampes, éclairage, piles et batteries site parisien**

Code principal	Description
31000000	Machines, appareils, équipements et consommables électriques ; éclairage

- **Lot 5 : Fournitures quincailleries et outillages site parisien**

Code principal	Description
44316400	Articles de quincaillerie

- **Lot 6 : Fournitures de Plomberie, Chauffage et Equipements sanitaires site parisien**

Code principal	Description
44115200	Matériel de plomberie et de chauffage

1.6 - Engagement sociétal de AUDENCIA en matière d'achats durables

Animée par sa raison d'être et par sa volonté de produire un impact positif durable pour la société, Audencia déploie une politique d'engagement sociétal ambitieuse.

L'institution oriente ses actions notamment vers ses enjeux prioritaires définis dans le cadre de sa matrice de matérialité :

• Développer des partenariats innovants en matière de recherche pour être utile et faire évoluer les entreprises et la société ;
• Repenser les enseignements en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable ;
• Définir des objectifs de réduction de nos émissions carbone en ligne avec ceux de l'Union Européenne ;
• Agir en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
• Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et garantir l'accessibilité pour tous.

Ces engagements guident chaque activité d'Audencia et reposent sur le socle du respect des droits fondamentaux.
C'est dans la continuité de cette politique RSE, portée et renforcée par sa Stratégie Bas Carbone que la démarche d'achats responsables dans sa globalité a été conçue.

La Politique Achats Responsables repose ainsi sur quatre piliers complémentaires :

• Axe 1 : Respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d'approvisionnement
• Axe 2 : Réduire l'impact des achats et des fournisseurs sur l'environnement
• Axe 3 : Agir pour la justice sociale et contribuer au développement du tissu économique et social des territoires
• Axe 4 : Consolider des relations responsables et éthiques avec les fournisseurs

Il est ainsi attendu que chaque acteur, Acheteurs, prescripteurs, utilisateurs, fournisseurs veillent, au quotidien, au respect de ces axes, à leur application et leur promotion à travers toute la chaîne de valeur.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens afin de réduire l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution des prestations.

À ce titre, il veillera notamment :

- À favoriser la fourniture de produits présentant des caractéristiques environnementales optimales lorsque ceux-ci répondent au besoin de l'acheteur ;
- À assurer la collecte et la valorisation des déchets générés par son activité ;
- À limiter les emballages et suremballages dans le cadre des livraisons ;
- À privilégier, lorsque cela est possible, des modes d'organisation permettant de réduire les déplacements et les émissions associées ;

Ces mesures devront être mises en œuvre dans le respect des exigences techniques et des délais d'exécution du marché.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an ferme. Il est reconductible par périodes successives d'un an, dans la limite de trois reconductions, soit une durée totale maximale de 4 ans.

Les modalités de reconduction sont fixées au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur le budget de AUDENCIA EESC.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois suivant à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le cadre de mémoire technique recommandé

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : http://agysoft.marches-publics.info.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat (candidat individuel ou pour chaque membre du groupement, le cas échéant) aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- La **lettre de candidature** ou DC1 disponible sous https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics portant désignation du mandataire et des cotraitants, indiquant le nom, la raison sociale, l'adresse professionnelle du mandataire et des cotraitants ;

- Le **pouvoir habilitant** le signataire à engager la société.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- La copie du ou des jugements prononcés, si l'un des membres de l'équipe candidate est en redressement judiciaire, ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit étranger ;

- La **déclaration sur l'honneur** du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- La déclaration (ou DC2) disponible sous https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics indiquant le **chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objets du marché**, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- La preuve d'une **assurance** pour les risques professionnels ;

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- La déclaration indiquant **l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat, notamment ses moyens de stockage, de préparation des commandes et de livraison ;

- A l'appui d'un **organigramme**, la déclaration indiquant les **effectifs moyens** annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- La **liste des principales** fournitures et livraisons du matériel effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, le destinataire, la volumétrie et la typologie des produits fournis dans le cadre de ces références, ainsi que les prestations réalisées en interne et, le cas échéant, celles externalisées pour la bonne exécution des commandes.
  Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE) complété pour chaque lot pour lequel le candidat présente une offre,
- Le BPU,
- Le catalogue général du candidat en vigueur à la date limite de remise des offres, accompagné des tarifs publics correspondants,
- Le mémoire technique,

Afin de faciliter la présentation de leur offre, les candidats disposent d'un cadre de mémoire technique joint au dossier de consultation.
L'utilisation de ce cadre est facultative mais fortement recommandée. Les candidats peuvent soit compléter le document fourni, soit présenter :

- Un **mémoire technique** sous une autre forme, sous réserve d'apporter l'ensemble des éléments suivants :
  - **Qualité des produits proposés** : gammes et marques proposées, caractéristiques techniques, conformité aux normes applicables, garanties et disponibilité des produits.
  - **Moyens humains, à l'appui d'un organigramme, et matériels du candidat dédiés à l'exécution de l'accord-cadre** permettant de réaliser les prestations dans des conditions et des délais optimaux.
  - **Méthodologie proposée** pour l'exécution des prestations (process, communication, réactivité à l'appui des délais indiqués, service après-vente, mesures rectificatives).
    - Conditions de stockage,
    - Conditions de livraison
  - **Méthodologie proposée** de remise des statistiques commerciales (accessibilité depuis le site de commande en temps réel, format, accessibilité).

- **Les mesures proposées afin de réduire l'impact environnemental** dans la réalisation de la prestation :
  - Les candidats devront proposer des **solutions respectueuses de l'environnement,** notamment en matière de choix des produits proposés (ex : Ecolabels et certifications, limitation des substances dangereuses, métaux rares et terres rares, réparabilité et durée

de vie des produits, présence de matières recyclées, renouvelables ou biosourcées, possibilité de réemploi, recyclage ou reconditionnement, consommation énergétique du produit et dispositifs d'économie d'énergie associés pour les produits concernés, …)

- Les candidats devront également proposer des actions concrètes pour réduire l'empreinte environnementale pour l'exécution des prestations et notamment afin de **réduire l'empreinte carbone du transport** (ex : Regroupement et optimisation des livraisons, capacité à fournir un bilan carbone des livraisons, …)
- Enfin, les candidats devront proposer des **mesures de réduction, reprise et valorisation des emballages et déchets** (ex : limitation des emballages, conditionnement recyclables ou réemployables, reprise des produits usagés, organisation des filières de valorisation, …)

Nota : **Tout équivalent** aux normes, références, marques éventuelles ou labels cités dans les pièces techniques du DCE **peut être présenté par le candidat dans le cadre de son offre.**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

La déclaration éventuelle d'un sous-traitant devra être réalisée conformément aux articles R2193-1 à R2193-9 du code de la commande publique.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info.

La transmission des plis par voie électronique étant imposée, les candidats doivent appliquer ce mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.
Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse indiqué en première page du présent document et également par voie électronique par le biais d'un outil du choix du candidat à la condition qu'il soit conforme aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les

dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique.

La signature des documents n'est pas exigée au stade de la remise des offres.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas imposée dans le cadre de cette consultation mais fortement recommandée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties en l'absence de signature électronique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son

attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée avant la négociation et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	35.00 %
2-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	50.00 %
3-Valeur environnementale appréciée au regard des propositions visant à réduire l'impact environnemental dans le cadre de la réalisation de la prestation	15.00 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La note de **valeur technique**, sur 50 points, correspond à la somme des notes obtenues pour chacun des sous-critères pondérés dans le tableau ci-dessous :

Sous – critères valeur technique	Sous- Pondération valeur technique
Sous-critère 2.1 – Qualité des produits proposés	30.00 %
Sous-critère 2.2 – Organisation des commandes et performances de livraison	10.00 %
Sous-critère 2.3 – Assistance technique et gestion des non-conformités	10.00 %

La note de **valeur environnementale**, sur 15 points, correspond à la somme des notes obtenues pour chacun des sous-critères pondérés dans le tableau ci-dessous :

Sous – critères valeur environnementale	Sous- Pondération valeur environnementale
Sous-critère 3.1 – Caractéristiques environnementales des produits	5.00 %
Sous-critère 3.2 – Organisation des livraisons	5.00 %
Sous-critère 3.3 – Réduction, reprise et valorisation des emballages et des déchets	5.00 %

Le candidat doit renseigner l'ensemble des lignes du BPU. Toute ligne non renseignée rend l'offre irrégulière.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (erreurs de calcul, de report ou de saisie) seraient constatées dans le BPU, les prix unitaires hors taxes prévaudront et le montant total sera rectifié en conséquence. Le candidat sera invité à confirmer son offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations, qui pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre et prendre, le cas échéant, la forme d'une audition.

Ces négociations ne pourront en revanche pas porter sur les éléments substantiels des pièces constitutives du marché (CCTP et CCAP).

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les candidats doivent fournir dans leur offre une adresse courriel valide destinée aux échanges de documents ou d'information.

L'offre la mieux classée pour chaque lot sera retenue à titre provisoire, dans l'attente de la production par le candidat des certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

A ce titre, il est fortement recommandé aux candidats de compléter ou de mettre à jour l'ensemble des éléments de leur profil sur AWS MARCHES PUBLICS « accès fournisseur ».

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Nantes
19 QUAI FRANCOIS MITTERRAND
44921 Nantes

Email : tj-nantes@justice.fr
Tel : 0251179500
Fax : 0251179831

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : un référé précontractuel est possible dans les conditions prévues aux articles 2 à 10 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et aux articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile. Un référé contractuel (après la signature du contrat) est possible dans les conditions prévues aux articles 11 à 20 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et aux articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire de Nantes
19 QUAI FRANCOIS MITTERRAND
44921 Nantes
Email : tj-nantes@justice.fr
Tel : 0251179500
Fax : 0251179831